

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°

2024078

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 07/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20241104-2024078-BF

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 octobre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°7 : Décision modificative n°3
Budget Général 2024**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'au regard de l'exécution du budget 2024, il convient d'augmenter les crédits prévus en recettes de fonctionnement sur les chapitres 013 et 75 et d'augmenter également les dépenses au chapitre 65.

- Plus de recettes en remboursement de charges de personnel par notre assurance statutaire,
- Plus de recettes en remboursement de sinistres.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser des mouvements et transferts de crédits **en section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

- ✓ **Section de Fonctionnement** :
- Recettes :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
013	Atténuation de charges	6419 – Remboursement sur rémunération du personnel	+ 7 000
75	Autres produits de gestion courante	75888 – Autres produits divers	+ 6 000

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°3
Chapitre 013	2 200	9 200
Chapitre 75	10 500	16 500
Recettes de fonctionnement BP 2024		2 543 301.36
Recettes de fonctionnement après DM n°3		2 556 301.36

▪ Dépenses :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
65	Autres charges de gestion courante	65821 – Déficit des Budgets annexes à caractère administratif	13 000

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°3
Chapitre 65	446 365	459 365
Dépenses de fonctionnement BP 2024		2 543 301.36
Dépenses de fonctionnement après DM n°3		2 556 301.36

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au BP 2024 du budget général, les transferts et mouvements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE :

- les transferts et mouvements de crédits proposés,

Fait à Bassussarry, le 4 novembre 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

